



RÈGLEMENT des 10 de LONS

Le Lons Athlé 39 associé à la Ville de Lons-le-Saunier, ont le plaisir de vous accueillir à Lons-le-Saunier, dans le département du Jura, pour :

Les 10 de LONS
Samedi 21 septembre 2024

1. Organisation

Les 10 de LONS sont organisées par le Lons Athlé 39 dont le siège social est situé au Centre Social René Feit - 2 rue de Pavigny - 39000 Lons-le-Saunier, en collaboration avec la Ville de Lons-le-Saunier.

L'édition 2024 se déroule Samedi 21 septembre 2024 au départ du stade municipal de Lons-le-Saunier.

Il s'agit de 10 épreuves comprenant :

- Un 5 km, support de demi finale des championnats de France ; ouverte à un challenge inter-entreprise par équipe de 3 (H/F ou mixte) ;
- Un 10 km ayant obtenu le label régional FFA, comptant pour la qualification aux Championnats de France FFA. Cette course est inscrite au Challenge des Courses Hors Stade du Jura, catégorie H.C. ;
- Un meeting stade avec 8 épreuves : 4 sauts, 1 kid athlé, 3 courses jeunes.

2. Epreuves

Courses

Les épreuves du 5 km et du 10 km sont ouvertes à tous les athlètes licenciés FFA ainsi qu'aux non licenciés selon les catégories d'âges définies par la FFA au 1er septembre 2024.

Horaire départ	Lieu départ	Catégories	Distance
17h00	Stade municipal	Minimes à Masters (nés avant 2011)	5 km
18h00	Stade municipal	Cadets à Masters (nés avant 2009)	10 km

La course est ouverte aux personnes relevant du handisport dans les conditions ci-dessous rappelées :

Athlète en fauteuil :

Le port du casque et de gants conformément à la réglementation en vigueur est obligatoire. Les fauteuils équipés de pédalier relèvent de la Fédération de cyclisme et sont donc interdits.

Concernant les joëlettes :

La participation des Joëlettes est autorisée sous réserve que celles-ci soient positionnées, au départ, à l'arrière des concurrents, et que le nombre d'accompagnateurs soit limité à 6. Affectation d'une seule puce pour le groupe sur la joëlette. Ces accompagnateurs seront dotés de dossards, mais non inclus au classement général où figurera seulement la Joëlette.

Les accompagnateurs sont inscrits à la course de manière classique, avec présentation d'un parcours prévention santé (PPS) conforme et devront préciser qu'ils accompagnent une joëlette.

Pour la personne de la joëlette : il convient de fournir un PPS permettant de valider médicalement parlant que la personne peut, sans difficulté particulière, participer à la durée et aux conditions météorologiques de l'épreuve.

Meeting au stade

Horaire départ	Epreuve	Catégories	Sexe
12h00	Accueil et mise en place du jury		
12h50	Kid Athlé	EA (2016-2017-2018)	F / M
13h00	Longueur	TC	M
13h00	Hauteur	TC	F
13h50	600 m	PO (2014-2015)	F / M
13h50	Longueur	TC	F
13h50	Hauteur	TC	M
14h40	1000 m	BE (2012-2013)	F / M
14h40	Perche	TC	F
14h40	Triple Saut	TC	M
15h30	2000 m	MI (2010 - 2011)	F / M
15h30	Perche	TC	M
15h30	Triple Saut	TC	F
16h20	Fin Concours / Courses		

TC : toutes catégories, né(e)s en 2009 et avant. Meeting réservé aux licenciés FFA compétition ou découverte.

Chaque club devra présenter au moins 3 officiels ou aides pour les jurys.

Pas de podium pour le Meeting.

3. Parcours

Les parcours sont disponibles sur le site du Lons Athlé 39 : <https://www.lonsathle39.fr/>

4. Accompagnateurs vélo

Ils sont interdits sous peine de disqualification du coureur.

5. Ravitaillements et épongeages

Ravitaillement à mi-parcours et à l'arrivée. En cas de forte chaleur, d'autres postes de ravitaillement liquide pourront être installés.

6. Restauration et buvette

Possibilité sur place d'une restauration payante pour tous.

7. Inscriptions et droits d'inscription

Pour le meeting (ouvert uniquement aux licenciés FFA) : Inscriptions via le site <https://www.lonsathle39.fr/> jusqu'au jeudi 19/09/2024 à minuit. Inscription gratuite. Inscriptions possibles sur place au secrétariat jusqu'à 12h30 le 21/09/2024. Confirmation des courses et concours sur place auprès des juges.

Pour le 5 km, l'inscription est fixée à 8 euros pour tous les licenciés FFA et à 10 euros pour les non licenciés FFA, 20 euros pour les équipes de 3 personnes du challenge inter-entreprise. Elles doivent être réalisées avant 19h, jeudi 19 septembre 2024.

Pour le 10 km, l'inscription est fixée à 15 euros pour tous les non licenciés FFA et à 13 euros pour les licenciés FFA. Elles doivent être réalisées avant 19h, jeudi 19 septembre 2024.

L'inscription se fait soit en ligne sur le site : <https://www.lonsathle39.fr/>

Soit en téléchargeant le bulletin d'inscription sur le site internet du Lons Athlé 39 et en envoyant celui-ci à : Lons Athlé 39 - Centre social René Feit - 2 rue de Pavigny - 39000 Lons-le-Saunier accompagné du règlement (chèque à l'ordre du Lons Athlé 39).

L'inscription sur place est possible jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course. Dans ce cas, elle sera majorée de 5 euros.

8. Obligations de parcours prévention santé (PPS), licence et questionnaire de santé pour les mineurs

La participation aux courses est soumise, comme toute participation à une compétition, à la présentation obligatoire par les participants à l'organisateur :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit, pour les non Licenciés FFA, Parcours Prévention Santé obligatoire.

Pour toutes les compétitions ayant lieu à partir du 1er avril 2024, le Parcours Prévention Santé (PPS) remplace le certificat médical pour les coureurs non licenciés FFA.

C'est très simple et cela prend 5 minutes :

- Je me connecte sur le site PPS : <https://pps.athle.fr/>
- J'indique mes coordonnées.

- Je visionne 3 petites vidéos et je confirme.
- Je reçois aussitôt mon attestation PPS dans ma boîte mail. Celle-ci est valable 3 mois.

Et pour participer à une compétition :

- Je m'inscris sur les sites internet en indiquant simplement mon N° de PPS.
- Je m'inscris manuellement en joignant à mon bulletin d'inscription une copie de mon attestation PPS.

(L'organisateur pourra éventuellement vérifier son authenticité en scannant le QR code qui s'y trouve).

Jusqu'au 1er septembre 2024, le certificat médical sera toléré pour les inscriptions déjà en cours. En effet, le paradigme réglementaire a changé :

- Jusqu'au 1er avril 2024, le certificat médical atteste de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.
- A partir du 1er avril 2024, l'attestation PPS atteste simplement que le participant a pris connaissance des risques encourus.

- Pour les mineurs : le sportif et les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports. Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif mineur attestent auprès de la fédération que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de 6 mois.
- Les licences étrangères ne sont pas acceptées. Les participants étrangers sont tenus de fournir PPS.

Attention, la fourniture de la licence et du PPS ou de leurs photocopies sont exigées, pour être conservées 10 ans. Toute inscription sans un de ces documents valables sera refusée.

9. Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fait le jour de l'épreuve au stade municipal de Lons-le-Saunier à partir de 15h00 et jusqu'à 30 minutes au plus tard avant le départ de la course. Prévoir une pièce d'identité et un système de fixation du dossard (épingles, ...).

Le dossard doit être fixé sur le devant de manière à être visible en permanence et en totalité pendant toute la course, sous peine d'arrêt ou de disqualification.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

10. Dépôt des sacs coureurs

Les participants aux courses 5 km et 10 km auront la possibilité de déposer un sac en tribune dans une zone dédiée. Cet espace, accessible uniquement aux coureurs, sera surveillé par un membre de l'organisation de 16h15 à 20h15. Malgré toutes les mesures de surveillance prises, le Lons Athlé 39 ne pourra être tenu responsable de dégradations subies ou de vols constatés.

11. Service médical & Sécurité

Les secours sont assurés par l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Jura présents sur place. La sécurité est assurée par les signaleurs du Lons Athlé 39.

Les participants s'engagent à n'emprunter que le parcours balisé. Il est rappelé que chaque coureur doit assistance aux autres en cas d'incident ou accident et doit en informer le signaleur le plus proche.

En cas de force majeure, d'évènement climatique ou de toute circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve.

12. Contrôle antidopage

Tout participant à une épreuve avec classement final peut, à l'issue, être soumis à un contrôle antidopage conformément à la réglementation du code du Sport validée par l'Agence mondiale Antidopage et l'Etat français.

13. Résultats et classements :

Les classements seront effectués par sexe et selon les catégories d'âge définies par la FFA au 1^{er} septembre 2024. Tous les résultats seront accessibles sur le site Internet du Lons Athlé 39 <https://www.lonsathle39.fr/> et sur le site de la FFA <https://bases.athle.fr/>

Proclamation des résultats sur place dès l'officialisation de ceux-ci par le juge arbitre

Les temps et classements seront déterminés à partir d'une puce collée (à ne pas décoller) au dos du dossard qui est à épingler sur la poitrine en utilisant les trous prévus à cet effet. Attention de ne pas percer les puces. En cas de dysfonctionnement aucune réclamation ne sera recevable si le dossard a été raccourci et/ou mal positionné. Les mains et bras posées sur la poitrine sont des obstacles à la détection.

14. Récompenses

Chaque coureur inscrit bénéficiera d'un lot remis au retrait des dossards.

Primes aux 5 premiers femmes et hommes au classement scratch du 10 km. Le premier et la première de chaque catégorie recevront une récompense.

Pour tous, les récompenses ne sont attribuées qu'aux présents à la proclamation des résultats. Les coupes ou trophées non retirés resteront disponibles auprès de l'organisateur pendant 1 mois, pas d'envoi.

Pour le challenge inter-entreprise : 1 lot à la première équipe au scratch, homme/femme/mixte. C'est le temps du dernier arrivé des 3 membres de l'équipe qui est pris en compte.

15. Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance « Responsabilité Civile Organisateur » et « Responsabilité Civile Participants ». Les concurrents sont invités à être couverts par une assurance sportive personnelle. Les coureurs participent aux épreuves sous leur entière responsabilité. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, de vol ou de défaillances consécutives à un mauvais état de santé.

16. Droit à l'image et données personnelles

Tous les concurrents et accompagnateurs abandonnent leurs droits à l'image au bénéfice de l'organisation. Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leur ayants droit tels que les partenaires et les médias à utiliser les photos ou les images audiovisuelles sur lesquelles ils apparaissent, sur tous les supports.

17. Responsabilité environnementale

Dans le cadre d'une démarche du respect de l'environnement, les coureurs sont invités à ne jeter aucun déchet le long du parcours ou uniquement aux abords des points de ravitaillement où les bénévoles pourront les récupérer, ils utiliseront les poubelles prévues et mises à leur disposition à l'arrivée.

Notre club, toujours dans cette vision d'évitement du gaspillage, a une démarche unique de nettoyage, réinitialisation si nécessaire et réutilisation des dossards. **Merci aux coureurs d'utiliser les trous pour les accrocher, de ne pas les détériorer ni de les jeter.**

18. Conditions de remboursement et déplacements

Si cette compétition devait être annulée par les autorités ou par nous, votre inscription vous sera remboursée, sauf les frais retenus par le site d'inscription. Aucune aide au déplacement ne sera consentie, quel que soit le niveau de l'athlète

19. Acceptation du présent règlement

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses, dans l'intégralité et sans aucune réserve. Tout coureur s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents

20. Renseignements

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter :
Meeting, kid-athlé et courses jeunes : educateur.la39@gmail.com
5 km et 10 km : evenements.la39@gmail.com